

21e SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ

DIMANCHE 9 OCTOBRE 2011

Salle du Grand Avault

FICHE D'INSCRIPTION

EXPOSANT PARTICULIER

NOM :

Prénom :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

N° de Téléphone :

Nature et N° de la pièce d'identité :

Délivré par :

(joindre une photocopie de celle-ci)

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, ne pas être commerçant(e),

Ne vendre que des objets personnels et usagés (art L 310-2 du Code de commerce),

Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

METRAGE X 12,50 euros le mètre = Euros

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale des collectionneurs de Chemillé

(ce chèque ne sera remis en banque qu'au mois d'octobre 2011)

LES EXPOSITIONS AURONT POUR THEME

" la collection au féminin "

si vous possédez des objets ou documents, n'hésitez pas à les exposer ou à nous contacter

Pour tout complément d'information, contactez le 02 41 30 33 31

**INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées
à Amicale des Collectionneurs- Monsieur Robert ROCHARD
1, rue du Chapitre - 49120 CHEMILLE**

J' ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

à le

Signature

21e SALON DES COLLECTIONNEURS DE CHEMILLÉ - 49

DIMANCHE 9 OCTOBRE 2011

REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

- 1) - Cette manifestation est organisée par l' Amicale des collectionneurs de la Région de CHEMILLE, association régie par la loi de 1901 et dont le siège est à la Mairie de CHEMILLE.
- 2) - Le salon se tiendra à la **salle du Grand Avault à CHEMILLE** - (itinéraire fléché en ville pour l'accès) le dimanche 9 octobre 2011 de 9 h à 18 heures. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- 3) - L'installation des exposants se fera, soit le samedi 8 octobre de 17 h à 20 h (salle surveillée et fermée de 20 h à 7 h le dimanche matin), soit le dimanche 9 octobre de 7 h à 9 h.
(l'installation des stands étant close à 9 heures)
- 4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 12,50 €uros le mètre linéaire, uniquement à l' intérieur de la salle. Aucun stand ne sera installé à l' extérieur.
- 5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises. Pour disposer d'un panneau de fond, il y a lieu d'en faire la demande sur le bulletin d' inscription.
- 6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsable en cas de perte, de vol, ou détérioration d' objets présentés par les exposants.
- 7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée, et les radios locales).
- 8) - Un service restauration (petit déjeuner, sandwich, plateau repas) et un bar seront à la disposition du public et des exposants dès 7 heures le dimanche matin.
- 9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d' exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.
- 10) - Les tables et panneaux devront **être libérés au plus tard pour 19 heures le dimanche soir** afin de remettre tout le matériel en place.

11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint

Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés
- du chèque en règlement du métrage
- des pièces d'identité nécessaires.
Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés